

Séminaire

du Haut Conseil de la santé publique

11 janvier 2023

Ce séminaire propose un panorama de l'impact des politiques publiques sur la réduction des risques environnementaux sur la santé humaine, à la suite d'un rapport du HCSP réalisé à la demande des ministères chargés de la santé et de la transition écologique.

Pourquoi ce bilan des trois générations de PNSE et de PRSE

Mme Joëlle Carmès,

Sous-directrice en charge de la prévention des risques liés à l'environnement et l'alimentation, DGS, ministère de la Santé et de la Prévention

M. Philippe Bodenez,

Chef du service des risques sanitaires liés à l'environnement, des déchets et des pollutions diffuses, DGPR, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Mme Joëlle Carmès remercie le HCSP pour l'organisation d'un séminaire sur un sujet qui, en tant que sous-directrice en charge de la prévention des risques liés à l'environnement et l'alimentation, lui tient à cœur.

Le ministère de la Santé a investi le champ de la santé-environnement voici plusieurs décennies, en se dotant d'une filière technique entièrement dédiée à ce champ thématique. Ainsi, dans chaque région et département, un service des agences régionales de santé, constitué d'ingénieurs et de techniciens hautement spécialisés en santé-environnement, est dédié à la prise en charge et à la gestion des déterminants environnementaux de santé.

Ces équipes ont eu à s'adapter pour faire face aux évolutions nombreuses que la santé-environnement a connu au fil du temps. Au-delà des sujets historiques comme la qualité des eaux, la salubrité de l'habitat ou la lutte contre le plomb et l'amiante, l'évolution permanente des connaissances scientifiques sur les déterminants environnementaux de santé et sur l'exposition des populations a conduit les autorités à élargir et adapter sans cesse les politiques de santé publique dans le domaine de la santé-environnement. Elle concerne désormais un champ particulièrement large et complexe, qui se structure autour de nombreux dispositifs réglementaires, plans d'action ou autres stratégies sectorielles, tels que la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens, le plan d'action interministériel dédié à l'amiante ou le 4e plan chlordécone.

Le principe d'un plan national de prévention des risques liés à l'environnement est inscrit dans la loi du 9 août 2004. La publication du premier PNSE a eu lieu la même année. Depuis, tous les cinq ans, un nouveau plan actualisé au regard des enjeux environnementaux et de santé est élaboré dans une approche de concertation large.

Santé-environnement : Quinze ans de politiques publiques

Compte tenu des attentes sociétales de la population de plus en plus fortes en matière de santé-environnement, et du rôle structurant désormais occupé par les PNSE, il est apparu nécessaire de se questionner sur les progrès accomplis grâce à la mise en œuvre des trois premiers PNSE et des PRSE associés. Cet exercice, particulièrement lourd et complexe, mais néanmoins nécessaire en vue d'alimenter les réflexions sur ce que seront les PNSE de demain, a été confié au HCSP. La méthodologie retenue et l'investissement du Haut Conseil de la santé publique ont permis d'aboutir à une analyse poussée, portant en particulier sur les polluants réglementés de l'air extérieur, l'environnement intérieur, les risques émergents ou encore les produits chimiques et leur usage. Une série de recommandations portant globalement sur la santé-environnement, mais aussi plus spécifiquement sur les PRSE, complète ce travail.

M. Philippe Bodenez remercie tout d'abord Mme Agnès Firmin-Le Bodo d'avoir rappelé l'importance des zones à faibles émissions, qui sont un axe majeur pour réduire la pollution atmosphérique et limiter son impact sur la santé des personnes vivant dans les grandes agglomérations.

Il souhaite présenter quelques actions menées par son ministère. Premièrement, la France est très engagée sur la question des perturbateurs endocriniens. Une deuxième stratégie nationale, qui recense cinquante actions, dont un certain nombre ont déjà été réalisées, a ainsi été mise en place. De plus, un sondage a été mené au printemps dernier sur la perception des Français à l'égard de cette problématique. Près de 90 % des Français ont déclaré avoir entendu parler des perturbateurs endocriniens. À titre de comparaison, un sondage similaire a été lancé par les autorités sanitaires belges : 48 % des répondants n'avaient jamais entendu parler des perturbateurs endocriniens. En France, les efforts entrepris en matière d'information et de sensibilisation ont donc bien produit des résultats.

La France s'est également mobilisée pour faire inscrire dans le droit européen une définition harmonisée des perturbateurs endocriniens. Il s'agit là d'un indéniable progrès.

À l'échelle nationale, la stratégie sur les perturbateurs endocriniens mobilise beaucoup d'acteurs : acteurs du monde de la formation professionnelle, de l'expertise et de la recherche, acteurs économiques ou publics. À l'échelon local, les collectivités territoriales mènent un certain nombre d'actions de sensibilisation, notamment dans les crèches et les écoles. Le défi pour le ministère est de piloter et de coordonner l'ensemble des actions, de manière à optimiser les moyens qui sont consacrés à la santé-environnement.

S'agissant des nanomatériaux, la France s'est fortement mobilisée au niveau européen pour qu'il y ait là encore une définition qui s'applique de manière transverse. D'autre part, il a été mis en place, à l'échelon national, le registre R-nano sur lequel les acteurs économiques doivent déclarer la quantité de nanomatériaux qui sont mis sur le marché, ce qui permet de mieux connaître leur usage et d'être plus précis dans l'évaluation des risques. Des progrès sont néanmoins attendus sur la qualité des déclarations qui sont effectuées par les industriels.

Santé-environnement : Quinze ans de politiques publiques

Enfin, le ministère a mené des campagnes pour mesurer les différents polluants présents dans l'environnement intérieur. Elles ont eu lieu dans le logement, les écoles, les établissements sociaux et médico-sociaux. Le quatrième PNSE a été l'occasion de relancer une dynamique sur cette question : une seconde campagne nationale sur le logement, au cours de laquelle plus de 170 polluants et 600 logements ont été mesurés, a ainsi été mise en place entre 2019 et 2022. Les résultats de cette campagne sont attendus au premier trimestre 2023.

Enfin, le ministère a rénové le dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public. L'objectif est de conduire les acteurs, en particulier les collectivités territoriales, à engager des mesures de qualité de l'air intérieur à des moments précis, par exemple lorsqu'un nouveau bâtiment est mis en service. Il convient en outre d'insister sur la ventilation, qui est essentielle pour assurer la qualité de l'air. L'arsenal réglementaire modifié à la fin de l'année 2022 est applicable depuis le 1er janvier 2023. Des campagnes d'information et de sensibilisation seront menées dans ce cadre.

Ces différents exemples illustrent la riche actualité dans le domaine de la santé-environnement. Il remercie le HCSP pour son implication et la qualité de ses travaux sur l'évaluation des PNSE.